Pendant le séjour

Menu

Et si vous partiez à l’étranger ? Quelles opportunités ?
Comment financer son séjour : quelles aides ?
Avant le départ
Pendant le séjour
Liens et documents

Label : Bienvenue en France

L'ICP labellisé "Bienvenue en France" : en savoir plus

Actualités



Faire vivre les partenariats internationaux : une mission au long cours pour l’ICP



Concours de nouvelles 2026 : des voix de passage sous le regard de Laura Alcoba



Un escape game pour des journées d’accueil originales à l’ICP

Portraits



Assistante de langue à l'étranger : une expérience formatrice



Andie : une mobilité à Sydney pour affiner un projet professionnel

À l’arrivée

TRÈS IMPORTANT : Dans les 15 jours suivant votre arrivée sur le lieu de votre mobilité, vous devez envoyer votre attestation d’arrivée signée par l’établissement d’accueil à : international@icp.fr

Une fois arrivé sur place, et si votre séjour excède 6 mois, allez vous faire enregistrer auprès du **Consulat de France** le plus proche.

En cas de problème, vous devez avertir l’Université d’accueil et la Direction des Relations Internationales de l’ICP qui pourront vous aider selon le problème en question.

En cas de grave problème :

La Direction des Relations Internationales de l’ICP se tient à votre disposition pour relayer toute demande et vous assister au besoin : international@icp.fr
L’**Ambassade de France** et le **Consulat de France** dans votre pays de destination pourront vous conseiller et vous assister en cas d’accident, de catastrophe naturelle ou autre problème grave
Contactez votre enseignant référent
Contactez le service des Relations Internationales de l’université d’accueil

Contrat d’études

À votre arrivée dans l’université d’accueil, il est fréquent que vous ayez à **modifier votre contrat d’études** initial. Vous avez **15 jours** pour tester, modifier votre contrat d’études et l’envoyer à votre enseignant référent pour validation.

Ce contrat devra ensuite être **signé et tamponné** par le bureau des relations internationales de votre université d’accueil. La copie sera transmise à la Direction des Relations Internationales de l’ICP par e-mail.

Aucune modification ne sera acceptée après ce délai.

Modifications au cours du séjour

Réduction de la durée du séjour

Il se peut que vous deviez rentrer plus tôt que prévu. Il est alors indispensable de **contacter votre référent à l’ICP** mais aussi celui de votre établissement d’accueil. Ils pourront vous renseigner sur les démarches à effectuer, les conséquences sur votre parcours et les possibilités de réintégration des cours à l’ICP.

A noter également qu'en cas de réduction de la durée du séjour, il est possible que certains frais ne puissent pas vous être remboursés (loyer, …).

Par ailleurs, certaines **bourses** sont calculées sur la durée réelle du séjour et seront donc **recalculées** en cas de réduction de la durée du séjour.

Fin du séjour

Aspect financier

Vérifiez les modalités de **résiliation des différents contrats** souscrits lors de votre séjour (logement, téléphone, abonnements…), ainsi que d'un éventuel compte bancaire.

Renseignez-vous sur la **réglementation douanière** relative à l'exportation du pays d'accueil et à l'importation sur le sol français des achats que vous aurez faits pendant votre séjour.

Si vous êtes bénéficiaire d'une bourse de mobilité ERASMUS+, pensez également à remplir les documents nécessaires pour **déclencher le paiement** du solde. En effet, le versement de ce dernier est conditionné par la soumission en ligne du Rapport de fin de mobilité et la réalisation du **test de langue OLS** de fin de mobilité.

Aspect académique

Vérifiez avec vos contacts dans l'université d'accueil (service relations internationales, contacts académiques) les éventuelles démarches à faire avant de rentrer en France.

À votre retour, vous serez également sollicité pour participer aux **événements de promotion de la mobilité** organisés par la Direction des Relations Internationales.

Renseignez-vous pour savoir si le relevé de note sera automatiquement envoyé à l'ICP, à qui, comment et dans quel délai. Remettez ensuite les documents adéquats (relevés de notes, attestations de présence, bilans) à votre référent pédagogique.

Il arrive que certaines universités adressent le relevé de notes directement à l'étudiant. Dans ce cas, **l'original doit être transmis à la Direction des Relations Internationales** dès réception.

La DRI se chargera de transmettre le relevé de notes à votre Faculté, qui la soumettra au **Jury rectoral** pour validation de votre semestre.

Aucune traduction des libellés de cours ne sera effectuée par la DRI ni par la Faculté d'origine. Les notes ne seront pas saisies sur le relevé de notes de l'ICP ; seule la mention « semestre validé / 30 crédits ECTS » sera indiquée.

Un étudiant ne validant pas son semestre est considéré comme un étudiant ayant échoué pour le même semestre à l'ICP et **ne pourra le compenser**. Il devra donc **redoubler** son semestre, car aucune compensation ne peut avoir lieu entre un semestre en mobilité et un semestre à l'ICP.